



# MAIRIE DE BULLES

60130

Téléphone : 03 44 78 91 20

Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Canton de Saint Just en Chaussée

## **ARRETE MUNICIPAL DE RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ARC 15/2023**

Nous, Sylvie MASSET, Maire de la commune de BULLES

Vu, les articles L2211.1 et L 2213.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article R225 du code de la route,

Considérant qu'à l'occasion du tournoi de pétanque organisé par l'association Gym Bulles, représentée par Madame Arièle DÉMARQUET, domicilié 18 Rue de Clermont 60130 BULLES, qui se déroulera le samedi 03 juin 2023 au stade Jean Espalieu, Rue du Petit Marais, il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité de cette manifestation.

### A R R E T E

Article 1 : La circulation sera interdite à tous les véhicules de toutes catégories dans la rue du Petit Marais de la commune de Bulles, sauf véhicules de secours le samedi 03 juin 2023 de 8 heures à 21 heures.

Article 2 : Le Présent arrêté est applicable le samedi 03 juin 2023 de 8h00 à 21h00.

Article 3 : Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions, par les organisateurs de la manifestation.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié, affiché dans les conditions habituelles, seront constatées, poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : - Ampliations du présent arrêté sera adressée à :

- ▶ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Clermont,
- ▶ Monsieur Flandrin, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires, à Bulles
- ▶ Centre de Secours, à Bresles
- ▶ UTD de Saint Just en Chaussée
- ▶ Madame Arièle DÉMARQUET, Présidente de l'association GYM BULLES.

Bulles, le 13 AVRIL 2023  
Le Maire  
Sylvie MASSET

LE MAIRE  
Sylvie MASSET



*sf*

COMMUNE DE  
BULLES

3 RUE DES TELLIERIS

60130 BULLES

DEMANDE D'AUTORISATION  
D'OUVRIR UN DEBIT  
TEMPORAIRE

République Française

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

DEMARQUET

Prénoms

Arièle

Profession ou qualité

Présidente de l'Association "Gym Bulles"

Domicile

18 Rue de Clermont

60130 BULLES

DEBIT DE  
BOISSONS  
1 et 3 CATEGORIE

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

à

Rue du Petit Marais

60130 BULLES

du

03/06/2023

au

03/06/2023

à l'occasion de (1)

Concours de Pétanque

le 17/04/2023

Signature

PO  
Arièle Demarquet

(1) Indiquer le motif : foire,  
vente de charité, fête, etc...

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune BULLES

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la santé publique,

Vu les articles L 3352-5 et L 3334-2 et/ou L 3335-4 du Code de la santé publique,

Vu les articles L 2212-1 et L2212-2 (non applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en application de l'article L2542-1) et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

DEMARQUET

Arièle

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel

et temporaire de boissons de 1 et 3 catégorie

à (1)

le 03/06/2023

le à partir de 08h00

le

, jusqu'à 20 heures 00

le

le

60130

BULLES

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le 17/04/2023

LE MAIRE  
Sylvie MASSET

Le Maire



Signature et cachet

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit

A remettre à la Préfecture